

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit octobre à 17h30, le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Christine CORCORAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2017

Secrétaire de la séance : Francis LACOMBE

Présents : Christine CORCORAL, Cédric BOURDU, Jacqueline MAITRE, Pascal LIVET, Marie-Danielle MACHUT, Francis LACOMBE, Alain FREJUS, Claude LACHEZE, Franck BONNELYE

Absents : Laurence DELARUE-CONSTANTIN, Jean-Charles VIAL

Procuration : de Laurence DELARUE-CONSTANTIN à Christine CORCORAL

N°2017-34 : CONSTRUCTION D'UN TROISIÈME LOGEMENT SOCIAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année nous recevons plusieurs demandes de particuliers à la recherche de logements et qu'actuellement deux logements sociaux ont été créés en 2003 sur notre commune.

Un emplacement appartenant à la commune (parcelles A1239 et A1241), à côté des deux logements existants, pourrait accueillir un nouveau pavillon de type T3 qui sera pris en charge par l'OPH Corrèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** la réalisation d'un pavillon de type T3 sur les parcelles A1239 et A1241,
- **DEMANDE** la création d'un bail emphytéotique sur ces parcelles au profit de l'OPH Corrèze qu'il conviendra de prolonger en cas de réalisation dudit projet afin de caler avec les nouveaux emprunts à réaliser,
- **CONFIE** cette affaire à l'OPH Corrèze.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-35 : CESSAC : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat passé le 08/01/2013 avec l'entreprise CESSAC (6 impasse des Combes – 19270 USSAC) concernant la visite annuelle d'entretien et de vérification des systèmes mécaniques et électriques des cloches de l'église arrive à échéance.

L'entreprise CESSAC propose un nouveau contrat avec une visite annuelle s'élevant à 140.00 € H.T. à compter de 2018.

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal de ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré,

- * **ACCEPTE** le contrat de l'entreprise CESSAC s'élevant à 140 € HT par an à partir de 2018,
- * **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-36 : CERIG : CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL MULTIFACTURATION.NET

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat le 12 octobre 2016 du logiciel « multifacturation.net », il conviendrait d'établir un contrat de maintenance pour ce logiciel.

CERIG (12 rue des Capucines – 87260 PIERRE BUFFIERE) propose un contrat de maintenance avec assistance téléphonique et mise à jour du logiciel s'élevant à 60€ HT par an, la date de prise d'effet est celle de la facturation (terme à échoir) et la durée du contrat est de trois ans à compter de la prise d'effet.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré,

- * **ACCEPTE** le contrat de maintenance du logiciel « multifacturation.net » de CERIG s'élevant à 60 € HT par an,
- * **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce contrat.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-37 : NUMÉROTAGE ET DÉNOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE, CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ADRESSAGE

Madame Le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Madame le Maire explique en particulier que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100% des foyers corréziens et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Madame le Maire indique que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne tout en sachant que ce plan avait déjà été constitué pour la moitié du village. Une commission municipale chargée de l'adressage pourrait être, par la même occasion, créée

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Par la suite, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré,

*** DÉCIDE de créer une commission chargée de l'adressage,**

*** VALIDE le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,**

*** AUTORISE l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.**

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-38 : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE L'ADRESSAGE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'élire les représentants de la commission municipale chargée de l'adressage, le Maire en est le président de droit conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'élire les représentants de la commission municipale chargée de l'adressage :

Christine CORCORAL (Présidente de la commission chargée de l'adressage), Cédric BOURDU, Pascal LIVET, Alain FREJUS

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-39 : RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser des travaux de réfection du Monument aux Morts.

Un devis est proposé par l'entreprise ALVES (La croix de Patau – 19270 USSAC) s'élevant à 2387.26 € HT (soit 2864.71 € TTC) avec les travaux suivants : la réparation de pierres et joints sur le socle du monument, le nettoyage de l'ensemble du monument, la dépose de l'enduit sur le muret entourant le Monument aux Morts ainsi que la réfection des joints et réparation de certaines pierres de ce muret.

Le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX, après en avoir délibéré,

*** DÉCIDE la rénovation du Monument aux Morts,**

*** ACCEPTE le devis de l'entreprise ALVES s'élevant à 2387.26€ HT soit 2864.71€ TTC,**

* **SOLLICITE** une subvention s'élevant à 25% du montant HT des travaux soit 596.82€ auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre des « équipement communaux »,

* **SOLLICITE** une subvention s'élevant à 20% du montant HT des travaux soit 477.45€ auprès de l'ONAC qui représente le Ministère de la Défense,

* **ARRÊTE** le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC	2864.71€
Subvention du Conseil Départemental 19	596.82€
Subvention du Ministère de la Défense	477.45€
Fonds propres de la commune	1312.99€

* **DIT** que cette somme sera inscrite sur le BP2018 à l'article 2313.

POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /

QUESTIONS DIVERSES :

* **Eclairage du stade** : l'US VARS souhaiterait avoir un éclairage supplémentaire au fond du stade, le coût s'élèverait à environ 3000€ HT, des fonds leader (pour 80%) peuvent être demandés : projet à étudier.

* **Contrats d'assurance** : nous venons de rencontrer Generali qui va nous envoyer un devis, nous en avons déjà un de la SMACL et d'Axa (à revoir).

* **Taxe d'Aménagement** : selon les secteurs elle est à 2.5% ou à 8% (secteur avec assainissement collectif ou route à aménager). La CABB a le projet d'établir une TA unique pour l'ensemble du territoire.

* **Pays Art et Histoire** : proposition d'un livret pour les enfants de l'école avec l'achat de 1000 brochures au minimum pour 440€ HT. Il nous faudrait que 250 brochures, nous pouvons choisir un autre éditeur.

* **Contant** : ils ont envoyé un devis pour les illuminations de Noël pour 440€ HT : pas d'achat pour cette année.

* **Tarif de la cantine scolaire** : le Roseix a demandé l'augmentation du repas de la cantine scolaire : cette question sera inscrite au prochain ordre du jour.

* **Saur** : le devis pour le démontage des deux poteaux incendie qui ne fonctionnent plus s'élève à 1260€ HT soit 1512€ TTC, on attendra que les poteaux soient enlevés lors de la réalisation du PAB pour la 2^{ème} partie du Bourg. En attendant, il faudrait trouver un système pour masquer ces poteaux pour ne pas avoir de confusion lors des contrôles des hydrants.

* **Route de Tonnelas** : les travaux seront réalisés au printemps lorsque Monsieur Charieras aura fini son bâtiment.

* **Jeudi 26 octobre** : réunion de la CABB à Vars pour la TAD de 10h à 12h : Claude LACHEZE, Cédric BOURDU et Alain FREJUS.

* **Permanences du samedi matin :**

21/10 : Franck BONNELYE

28/10 : Claude LACHEZE

04/11 : Pascal LIVET

18/11 : Francis LACOMBE

25/11 : Cédric BOURDU

02/12 : Alain FREJUS

09/12 : Jean-Charles VIAL

16/12 : Laurence DELARUE